

**BULLETIN D'INFORMATION 2024 N° 06**

<p>Secrétariat de Mairie</p>  <p>Tél. 03.84.23.30.36. mairie-cunelieres@orange.fr www.cunelieres.fr</p>	<p>Ouverture au public</p> <p>Lundi : 15h30 à 17h30 Mercredi : 13h30 à 15h00</p>
--	--

INFORMATIONS GENERALES**Réunion du conseil municipal du 10 septembre 2024**

Membres en exercice : 11	Membres présents : 08	Absents/Excusés : 03
--------------------------	-----------------------	----------------------

□. **Opération brioches**

Comme les années précédentes, la commune participera encore cette année à l'opération brioches organisée par l'ADAPEI du Territoire de Belfort. Des élus passeront vous proposer une brioche le samedi 19 octobre entre 9h00 et 11h00. Le don minimum en l'échange d'une brioche est passé cette année à 6,00 €.

Autre changement, la boulangerie Bailly ne participe plus à l'opération, et les brioches seront fournies cette année directement par l'ADAPEI.

2. Fêtes de fin d'année

Le repas de fin d'année des anciens de la commune aura lieu le dimanche 24 novembre. Les invitations seront distribuées prochainement. Pour une question de commande et d'organisation, merci de respecter la date limite de retour du coupon réponse.

3. Stationnements sur trottoirs

Beaucoup de stationnements de véhicules sur trottoirs sont constatés dans la commune. Ceux-ci sont souvent gênants pour la circulation des piétons, mais aussi pour les autres usagers de la route.

Il est rappelé que sur l'ensemble du périmètre de la commune **le stationnement de tous véhicules sur trottoirs est interdit**, même dans les lotissements dont les voies sont communales, et relativement étroites.

Des contrôles inopinés seront demandés au service des gardes champêtres, et après avertissement, ces infractions seront verbalisées.

4. Bio déchets

À la suite de la mise en place de la collecte des bio déchets, nous vous informons que les sacs kraft seront distribués en mairie. Afin de ne pas perturber le travail de la secrétaire de mairie, ceux-ci peuvent être récupérés lors de la permanence des élus le premier samedi de chaque mois entre 11h00 et 12h00.

